

La collectivité se dote de bornes de recharge pour véhicules électriques, sous deux formats :

- **Le Grand Reims directement à l'échelon de la ville de Reims**
- **Par le biais d'une convention avec le SIEM, à l'échelon du territoire de la communauté urbaine**

Ce déploiement est prévu sur l'année 2020.

Le SIEM déploie les installations à l'échelon du département.

Grand Reims : déploiement par le biais d'un marché contractualisé avec la société Engie Inéo, notifié en octobre 2019 (fourniture, pose, maintenance, supervision).

Les sites visés dans un 1^{er} temps sont les 10 parcs de stationnement payants (caisses automatiques) sur Reims.

La convention avec le SIEM permettra d'équiper 6 autres sites sur la communes.

Autres territoires du Grand Reims :

Le Siem assurera le financement complet de la fourniture, de la pose et de la maintenance de 21 bornes sur 20 communes.

Il passera ses propres marchés et l'exploitation s'effectuera en collaboration avec MODULO, une société public locale en partenariat avec les syndicats d'Indre et Loire et Loir et Cher.

Département :

Il y aura 68 bornes à l'échelle de la Marne.

Reims :

**Parcs de stationnement :
Grand Reims (10 u)**

- Romains
- de Gaulle
- Clovis
- Clovis 2
- Jamot
- Forum Pluche
- Forum Elus
- St Thomas
- Herduin
- Chatelet

Autres : SIEM (6 u)

- Parking place Brouette
- Place Luton
- Parking René Tys
- Abords Basilique St Remi
- Parking St Thomas
- Parking CHU Debré

Total de 16 sites, soit 34 points de charge

Autres territoires du Grand Reims :
(SIEM)

- Bazancourt
- Beine Nauroy
- Bétheny
- Bezannes
- Cernay les Reims
- Cormicy
- Cormontreuil
- Fismes (2)
- Gueux
- Jonchery sur Vesle
- Pontfaverger Moronvilliers
- Rilly la Montagne
- St Brice Courcelles
- Sillery
- Taissy
- Tinquaux
- Val de Vesle
- Verzy
- Ville en Tardenois
- Witry les Reims

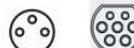
Total de 21 sites, soit 42 points de charge.

Le modèle de borne sur Reims sera le suivant :



DIVA SP est également disponible de base avec un TPE, équipement qui peut être installé en usine ou sur site (grâce à sa plaque amovible sur la face avant).



Modèle	PdC	Type de Prise	Puissance max
DIVA DUO 22KVA	1	Prise E/F et Prise T2S 	3,7 kVa (E/F) et 22 kVa (T2)
DIVA DUO 22KVA	1	Prise E/F et Prise T2S 	3,7 kVa (E/F) et 22 kVa (T2)

Précision sur le fonctionnement des prises :

Sur chaque PdC, les deux prises ne fonctionnent pas simultanément (Prise E/F ou T2).

Par contre, les deux PdC peuvent bien sûr fonctionner simultanément.

Chaque utilisateur de VE a ainsi accès sur un PdC à deux prises possibles en fonction du câble de recharge disponible dans sa voiture :

- E/F : câble mode 2 ou câble mode 1 pour des petits véhicules, cycles ou scooters.
- T2 : câble mode 3.

- **Utilisation au coup par coup avec paiement sur site par carte bancaire sans contact**
- **Ou utilisation via un abonnement auprès d'un opérateur de mobilité fournissant des badges lisibles sur les bornes, après chargement d'un compte**

Infrastructures déclarées auprès de la plateforme nationale Gireve, assurant l'interopérabilité des bornes au niveau national et permettant aux opérateurs de mobilité (commercialisateurs du service) de contractualiser avec les opérateurs de charge (entités mettant à disposition des infrastructures)

Contractualisation selon des accords cadres avec Gireve et les opérateurs de mobilité

La collectivité prévoit un règlement d'utilisation afin de définir un minimum de règles d'usage

TARIF NON ABONNE (paiement à l'acte sur site, CB sans contact; 30 % de plus qu'un abonné)			
	euro HT/minute de charge	euro TTC (TVA 20 %)	
Entre 7 h et 22 h :	0,03611	0,04333	soit un équivalent de 2,60 € TTC/h
Entre 22 h et 7 h (- 50 %) :	0,01806	0,02167	soit un équivalent de 1,30 € TTC/h

OBSERVATIONS
décompte à la minute (intervalle de temps arrondi à la minute supérieure)
facturation minimum à partir de 500 WH de charge